

# LES BONNES PRATIQUES DE DIAGNOSTIC À L'ALLERGIE AUX PROTÉINES DE LAIT DE VACHE

Dans la prise en charge de l'APLV, les formules d'acides aminés sont à prescrire en 2<sup>ème</sup> intention après les formules d'hydrolysats poussés de protéines.

Le diagnostic d'allergie avérée aux hydrolysats de protéines doit être posé et la prescription initiale effectuée dans un établissement de santé comportant une activité spécialisée dans le suivi de cette affection. Les prescriptions ultérieures (renouvellements) peuvent être effectuées par le médecin traitant. Une réévaluation annuelle doit être effectuée soit par le spécialiste du service à l'origine de la prescription initiale, soit par un autre service du même établissement de soins, soit par un autre établissement de soins.

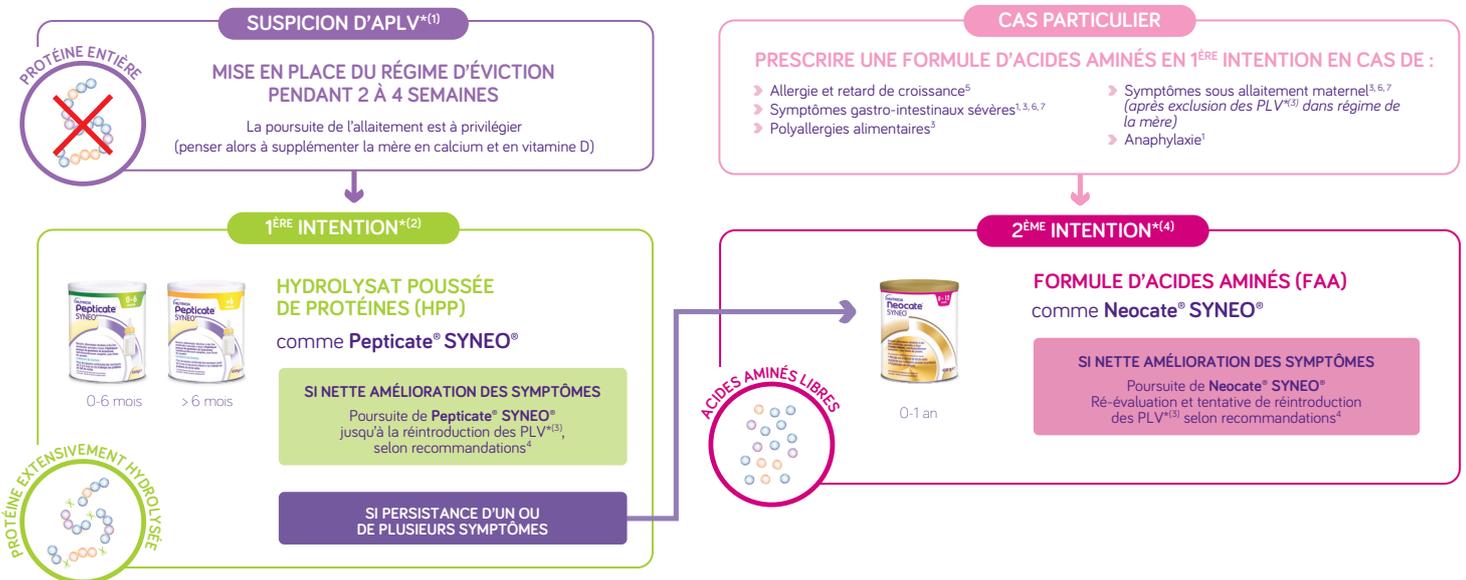
## LES DEUX TYPES D'ALLERGIES ALIMENTAIRES

	IgE-MÉDIÉES	NON IgE-MÉDIÉES
SYMPTÔMES	Symptômes immédiats (de qqs minutes à 2 h environ) de type vomissements, œdèmes, rash cutané... Risque vital en cas d'anaphylaxie	Symptômes retardés (de qqs heures à qqs jours) de type régurgitations persistantes, mauvaise croissance staturo-pondérale, dermatite atopique, rectorragies... Risques à long terme
OUTILS DIAGNOSTIQUES	Prick-test cutané, dosage des IgE spécifiques (attention aux faux positifs et aux dosages de mélanges de trophallergènes pouvant induire des évictions inutiles) et test de provocation orale	Épreuve d'éviction/réintroduction (la réintroduction permet de confirmer le diagnostic et éviter des évictions inutiles)
DIAGNOSTICS DIFFÉRENTIELS	Intolérance aux amines biogènes Syndrome de Lucie Frey	Déficit enzymatique en saccharase-isomaltase Intolérance au lactose

Dans le cadre de l'APLV, il existe :

- ✓ Des formes mixtes et des formes spécifiques (Œsophagite à éosinophiles, SEIPA...)
- ✓ Un passage potentiel d'une forme non IgE médiée à IgE médiée

## ÉTAPES DE DIAGNOSTIC DE L'APLV



## SUR L'ORDONNANCE

Attention à ne pas confondre !



**Neocate® Spoon (FAA\*(4) à texture de « yaourt »)**

accompagne vos petits patients pour une alimentation diversifiée à partir de 6 mois.

**A NOTER :**

**Neocate® Spoon** apporte les mêmes vitamines et minéraux que les formules liquides.

\* (1) APLV : Allergie aux protéines de Lait de Vache - \* (2) HPP : Hydrolysats Poussés de Protéines - \* (3) PLV : Protéines de Lait de Vache - \* (4) FAA : Formule d'Acides Aminés.

1. Fiocchi A, et al. World Allergy Organization (WAO) Diagnosis and Rationale for Action against Cow's Milk Allergy (DRACMA) Guidelines. *Pediatr Allergy Immunol.* 2010 ; 21:1-125. - 2. Hest A. Frequency of cow's milk allergy in childhood. *Ann Allergy Asthma Immunol* 2002;89:33-37. - 3. Koletzko S, et al. Diagnostic Approach and Management of Cow's-Milk Protein Allergy in Infants and Children : ESPGHAN GI Committee Practical Guidelines. *J Pediatr. Gastroenterol. Nutr.* 2012; 55: 221-229. - 4. Bidat E, et al. Allergie aux protéines du lait de vache : guide pratique de la réintroduction des protéines du lait de vache : quand, comment réintroduire, *Revue Française d'Allergologie*.2019;59:41-53. - 5. Dupont C; French Society of Paediatrics. Dietary treatment of cows' milk protein allergy in childhood: a commentary by the Committee on Nutrition of the French Society of Paediatrics. *Br J Nutr.* 2012;107: 325-338. - 6. The MAP guideline, <http://www.cowsmilkallergyguidelines.co.uk>. - 7. Ludman S, et al. Managing cow's milk allergy in children. *BMJ* 2013;347:f5424.

Neocate® SYNEO®, Pepitcate® SYNEO®, Neocate®, Neocate® Spoon et Neocate® Junior sont des DADFMS (Denrée Alimentaire Destinée à des Fins Médicales Spéciales). À utiliser sous contrôle médical.

Indication de prise en charge des HPP Pepitcate® SYNEO® : Arrêté du 23/02/2010 - JO du 02/03/2010. Allergie avérée aux protéines du lait de vache, dont le diagnostic est posé dans un établissement de santé comportant une activité spécialisée dans le suivi de cette affection. Indication de prise en charge de Neocate® SYNEO® : Arrêté 02/03/2022 - JO du 08/03/2022 et Neocate® : Arrêté du 22/01/2020 - JO du 28/01/2020. Diagnostic et traitement de l'allergie aux hydrolysats de protéines pour les besoins nutritionnels des enfants de moins de 1 an, dans les pathologies suivantes : Allergies aux hydrolysats poussés de protéines, polyallergies alimentaires. Neocate® SYNEO® 0-1 an peut être utilisé comme seule source d'alimentation. Neocate® Spoon : Arrêté du 06/07/2017 - JO du 11/07/2017. Neocate® Junior : Arrêté du 22/07/2019 - JO du 25/07/2019.